



Interets sur injonction de payer

Par **vuvu**, le **07/06/2016** à **09:28**

bonjour

voila ma situation jai souscrit 2 credits dans le meme organisme en 2002 que je n'ai pas pu rembourser donc fichage a la bdf.

a ce jour mai 2016 je reçois des lettres de relances d'une société de recouvrement me réclamant ces 2 dettes

jai contacté le tribunal d'instance qui ma donnée copie de l injonction de payer mais que pour une seule créance

apparemment celle ci est devenu exécutoire selon la dame du tribunal d'instance avec intérêts a 15.96%.

apparemment il n'aurait pas eu de demande pour le deuxième credit

ma question aujourd'hui comme je n'ai jamais eu cette injonction auparavant(je n'ai jamais été la retiré en mairie)ni retiré les recommandé combien de temps peuvent tils me réclamer les intérêts car a la base en 2003 je leur devez 3127e et aujourd'hui 5088e

merci pour votre aide je suis perdue

Par **Tisuisse**, le **07/06/2016** à **10:34**

Bonjour,

Lisez ce dossier relatif aux "officine de recouvrement", dossier enregistré sur le site experatoo, site patronné par legavox :

http://www.experatoo.com/information-du-consommateur/officines-recouvrement_73116_1.htm#.V1aG2dSLQsY

Par **youris**, le **07/06/2016** à **10:59**

Bonjour,

Même si vous n'avez pas été cherché le document à la mairie comme vous auriez du le faire, le jugement est exécutoire donc les intérêts s'ajoutent à la dette initiale ainsi que les frais de recouvrement.

Salutations